

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/DS2/3

3 mai 1995

(95-1185)

ETATS-UNIS - NORMES CONCERNANT L'ESSENCE NOUVELLE ET ANCIENNE FORMULES

Constitution du Groupe spécial établi à la demande du Venezuela

Note du Secrétariat

1. A sa réunion du 10 avril 1995, l'Organe de règlement des différends (ORD) a établi un Groupe spécial, comme le Venezuela l'avait demandé dans le document WT/DS2/2.
2. Les parties au différend sont convenues le 28 avril 1995 que le Groupe spécial serait doté du mandat type. Ce mandat est le suivant:

"Examiner, à la lumière des dispositions pertinentes des accords visés cités par le Venezuela dans le document WT/DS2/2, la question portée devant l'ORD par le Venezuela dans ce document; faire des constatations propres à aider l'ORD à formuler des recommandations ou à statuer sur la question, ainsi qu'il est prévu dans lesdits accords."
3. Les parties au différend sont convenues le 26 avril 1995 que le Groupe spécial aurait la composition suivante:

Président:	M. Joseph Wong
Membres:	M. Crawford Falconer
	M. Kim Luotonen
4. Le Groupe spécial a pour secrétaire Mireille Cossy et pour juriste Peter Morrison.